



46 rue Jules Lefebvre BP 90429
80 004 Amiens Cedex 1
☎ 03. 22.89.66.40
📠 03.22.95.16.81
@ : adantin@somme.fff.fr

COMMISSION FEMININE

RASSEMBLEMENT DES JOUEUSES U6 à U9 FEMININE

LIEU : Amiens, stade Avenue de la Paix (synthétique)

DATE : Samedi 10 Novembre 2018

HORAIRE : 14H00 à 16H00

JOUEUSES U6 à U9 F CONVOQUEES

Club(nom)	Nom Prénom
S.C. ABBEVILLE COTE PICARDE	MIGLIORE KIARA - JOSSE EVA - PELEMAN YSALINE
C.O. ALBERT S.	BECQUART CAMILLE - LEMAIRE CANDICE - EL KAFRIOUI INAYA - TRIENTZ LELYA
AMIENS PICARDIE F. C.	BENAMEUR SALWA
A.C. AMIENS	KHELFAOUI RANIA
C.S. AMIENS MONTIERES	BOUDHAN MEISSA
AMIENS SPORTING CLUB	LECLERCQ ALLIYA - ENNUYER EMMA - LERICHE CHARLINE - PICARD ZELIA - SERET SHEYRINE - BRASDEFER EVA - GALLOIS DUGENEST LILOU - TOURBIER MANON
F.C. PORTO AMIENS	MARQUILLIES HONORANE - OLIVEIRA E CASTRO LOUISE - HABBOUT YOUSRA - SAGEZ CLARA - LOUALE LILOU
O. AMIENS	TYMKOW LEA
F.C. ARVILLERS	PECQUEUOX MAELYS
L'AUXILOISE	BOULANT SWANNY - DURANT MARGOT - HEURTEL LAURA
ET. S. DES DEUX VALLEES	BOURGEOIS MATHILDE
S.C. BERNAVILLE PROUVILLE	LECLERCQ LILY
SEP BLANGY BOUTTENCOU	MORAND ALYZEE - MAUGER OONAYA
U.S. CARTIGNY-BUIRE	GAUDEFROY JUSTINE - BULOT LAUROLEYN
AAE CHAULNES	BLERIOT LENA
ET.S. CHEPY	SELLIER MANON
CONTY LOEUILLY SP.C.	MOREL ERINE
U.S. CORBIE	JUMEL SATINE
U.S.DAOURS	JEROME EMMA - MEZINE ANAE - FOURE VALENTINE - LE TURCQ LOUISON
F.C. ESTREES MONS	ROUZE STACY - THOMAS OCEANE - WARGNIER ANAE
S.C. FLIXECOURT	ROUCOUT LIZEA
U. S. NIBAS FRESSENNEVILLE	BOVIN KAINA - VERDUN NAOMIE
U.S. FRIVILLE ESCARBOTIN	LEJEUNE JULIETTE
F.C. GRAND LAVIERS	PETIT LYLLOU - PETIT LUCIE
A.S. HAUTVILLERS OUVILLE	LEBERTON EMMA - FAUQUEMBERGUE MARILOU - CARPENTIER NATHANAELLE
F. C. RUE-LE CROTOY	CORVE HONORINE
A. LONGPRE LONG CONDE	COLIN CANDICE
E.S. CHEMINOTS LONGUEAU	VAUTHERIN ALIENOR - RYBA CORALIE

F.C. MAREUIL CAUBERT	DUPOTY LYANA
MERICOURT L'ABBE U.S.	GAMAND OCEANE
MERS A.C.	LEEMAN ALYA - TESSIER KHALISSA
U.S. C. DE MOISLAINS F.	SAVREUX CHLOE
S.C. MOREUIL	LECUYER SIDONIE
A.S. DU PAYS NESLOIS	NANIN MARIE GABRIELLE - LADENT JULIE - FERRAND SHANA - SIROS PARIS JEANNE
SP.C. DES TEMPLIERS	MUNK ROSE - HERICOTTE LOLA
ENT.C.A.F.C. PERONNE	LEMAY PLACET ELIA
U.S. QUEND	LECLERC LYLOU
A.S. QUERRIEU	DUPUIS CASSANDRA - LAGACHE EDEN
A.S.FOY.RUR. RIBEMONT	DECAIX NOEMIE - DECAIX ALICIA
U.S. ROISEL	ERBO AMBRE
U.S. ROSIERES	VERCLEYEN CAVEL CLARA
ROYE - DAMERY ENT. S.	PAJACZKOWSKI INES
U.S. SAILLY SAILLISEL	GODQUIN CAMILLE
F.C. LA CENTULOISE	CACHERA LYLOU - BONVALET MADLINE - BELVALETTE MARIE
F.C. ST VALERY BAIE DE SOMME SUD	PECQUERY LILOU
FOOTBALL CLUB DE VIGNACOURT	CATEL LILY
A.S. VILLERS BRETONNEUX	ROGER ANAIS - BERTON NOEMIE
ENT.S. STE EMILIE EPEHY LE RONSS	HERPIN AMANDINE - HERPIN LUDIVINE

ENCADREMENT	Commission Féminine
--------------------	---------------------

En cas d'indisponibilité, prévenir Angélique DANTIN (adantin@somme.fff.fr / 03 22 89 80 20 / 06 79 46 75 18)

Destinataires : Clubs, Sections Sportives, Encadrements, M. Glavieux (Président du District), Pt Commission Technique, P. Fouré (Pt Commission des Jeunes)

ARTICLE 141 des Règlements Particuliers de la Ligue des Hauts de France :

2 - Il est tenu de répondre aux convocations adressées par l'intermédiaire de son club et d'observer les directives qui lui sont données.

a) S'il est malade ou empêché, il doit, dès qu'il est dans l'impossibilité de se rendre à la convocation qui lui est adressée, avertir personnellement ou par l'intermédiaire de son club, le responsable de la sélection concernée. S'il le juge utile, ce dernier alerte le médecin fédéral régional et le charge de s'assurer, par tous les moyens, sur l'état de santé du joueur et de lui en rendre compte.

En l'absence de cette procédure ou en cas de maintien de la convocation, le joueur est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant d'avoir purgé sa suspension.

b) Si son absence est consécutive à un autre motif, il est automatiquement suspendu pour les deux premières rencontres officielles qui suivent la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant la fin de la suspension.

CHAQUE JOUEUSE DEVRA SE MUNIR :	
• de l'équipement sportif de son club d'origine	• Fiche individuelle

<ul style="list-style-type: none">• de chaussures adaptées en fonction des terrains	<ul style="list-style-type: none">• de son nécessaire de toilette
<ul style="list-style-type: none">• d'un vêtement de pluie	